

## **Financement du français langue seconde pour 2022-2023 – Axes d'intervention**

### **Activités et dépenses admissibles**

Un montant de 7,9 millions de dollars a été octroyé aux conseils scolaires de langue anglaise<sup>1</sup> pour la mise en œuvre d'initiatives en matière de français langue seconde (FLS) au cours de l'année scolaire 2022-2023, en sus du financement alloué par élève dans le cadre des programmes de FLS des conseils.

#### **Axe d'intervention n° 1 : Appui au personnel enseignant**

Ce financement facilitera l'accès à diverses occasions d'apprentissage professionnel pour le personnel enseignant de français langue seconde (FLS). Une partie du montant est d'ailleurs réservé à l'apprentissage professionnel axé sur le Cadre européen commun de référence pour les langues, ce qui comprend la participation à des activités régionales.

Un montant de base de 47 000 \$ et un montant par élève calculé d'après les inscriptions aux programmes de FLS en 2019-2020 seront accordés à chacun des 60 conseils scolaires de langue anglaise.

Activités et dépenses admissibles :

- Occasions d'apprentissage professionnel intégrées à l'emploi offertes par l'école, le réseau d'écoles, le conseil ou la région, y compris du temps libéré pour activités professionnelles pour les enseignants, comme :
  - la planification et l'enseignement en équipe de cours de FLS;
  - le coaching;
  - les visites en classe;
  - les réseaux pédagogiques et les communautés d'apprentissage professionnelles en FLS.
- Acquisition, développement et partage de ressources d'apprentissage professionnel pour le personnel enseignant de FLS.
- Ateliers pour le personnel enseignant de FLS, y compris l'embauche de professionnels (p. ex. de conférenciers).
- Conférences au Canada (inscription, temp libéré pour activités professionnelles et frais de déplacement et d'hébergement), l'idée étant que les enseignants puissent par la suite partager leurs nouvelles connaissances avec leur conseil.
- Cours pour l'obtention de qualifications additionnelles en FLS.
- Aide concernant des activités ou d'autres occasions qui permettent d'améliorer la maîtrise du français.
- Abonnements à des revues professionnelles.

---

<sup>1</sup> Une note de service de la Direction des services régionaux à l'intention des conseils scolaires de langue anglaise, datée du 10 mars 2022, présentait de l'information sur le financement 2022-2023 conformément à l'Entente Canada-Ontario relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle. Les activités et dépenses admissibles selon les paramètres de financement de l'Entente Canada-Ontario, lesquelles sont décrites aux présentes, ont d'abord été communiquées dans la note de service de mars 2022.

## **Financement du français langue seconde pour 2022-2023 – Axes d'intervention**

### **Activités et dépenses admissibles**

- Logiciels et matériel (p. ex. des enregistreurs audio et vidéo) pour soutenir l'apprentissage du FLS (jusqu'à concurrence de 20 % du montant Appui au personnel éducateur).
- Élaboration de sondages pour appuyer les objectifs en matière de FLS.
- Soutien à la dotation en personnel du conseil dans des postes comme conseiller en programme, coordonnateur, entraîneur et enseignant en affectation spéciale (au-delà de ce qui est déjà visé par d'autres sources de financement ministériel), à condition que les heures financées soient entièrement consacrées au FLS.

### **Axe d'intervention n° 2 : Milieux d'apprentissage enrichis**

Ce financement appuiera l'élaboration et l'offre d'activités significatives aux élèves dans le cadre des programmes de FLS pour améliorer et mettre en pratique leurs compétences en français et leur compréhension culturelle dans des situations réelles. Il s'agit d'encourager les élèves à étudier le français au-delà des exigences du diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

Un montant de base de 6 500 \$ et un montant par élève calculé d'après les inscriptions en 2019-2020 seront accordés à chacun des 60 conseils scolaires de langue anglaise.

Activités et dépenses admissibles :

- Planification, coordination et offre d'un programme de Majeure Haute Spécialisation, services à but non lucratif – éducation, pour impliquer les élèves en FLS.
- Programmes d'échange pour les élèves au Canada pour favoriser l'apprentissage du français.
- Participation d'élèves à des voyages scolaires au Canada, autres que des échanges, pendant lesquels les élèves doivent parler en français.
- Présence d'élèves à des activités culturelles en français, comme des concerts et des pièces de théâtre (y compris des activités en classe avant et après le spectacle).
- Camps d'immersion en français pour les élèves en FLS (administrés par le conseil scolaire ou un organisme communautaire).
- Planification, coordination et offre d'activités culturelles en FLS.
- Participation d'élèves à des activités liées à l'art oratoire en français (p. ex. des concours d'art oratoire) organisées par le conseil ou par la province.

### **Initiatives de FLS élaborées par le conseil**

Les 60 conseils scolaires de langue anglaise recevront du financement pour soutenir des initiatives de leur choix dans un ou plusieurs des quatre domaines suivants : aide aux devoirs pour les élèves en FLS, apprentissage prolongé en français pour les élèves en FLS, ressources en salle de classe pour les cours d'immersion en français et de FLS, et recherche pour favoriser le recrutement et le maintien en poste du personnel enseignant en FLS.

## **Financement du français langue seconde pour 2022-2023 – Axes d'intervention**

### **Activités et dépenses admissibles**

Un montant de base de 5 000 \$, pour mettre en œuvre des initiatives en matière de FLS, et un montant par élève calculé d'après les inscriptions aux programmes de FLS en 2019-2020 seront accordés à chacun des conseils scolaires.

Activités et dépenses admissibles :

#### *Aide aux devoirs pour les élèves en FLS*

L'aide aux devoirs pour les élèves en FLS désigne les projets qui se déroulent hors de la journée d'enseignement normale pour donner la chance aux élèves de gagner en confiance et d'avoir de meilleurs résultats en FLS.

- Les projets peuvent bonifier l'aide aux devoirs actuellement offerte aux élèves en FLS ou financer la mise en œuvre de nouvelles initiatives d'aide aux devoirs.
- Les projets peuvent découler de partenariats à grande échelle (avec d'autres conseils scolaires, avec des groupes ou des organismes, avec des parents, avec des élèves, et ainsi de suite).

#### *Apprentissage prolongé en français pour les élèves en FLS*

L'apprentissage prolongé en français pour les élèves en FLS désigne les activités interactives et bénéfiques au Canada qui offrent aux élèves des occasions de participer à des expériences d'apprentissage du français pendant une période prolongée (plus d'une journée).

- Il peut entre autres s'agir de programmes d'échange ou de sorties éducatives.
- Les projets doivent offrir aux élèves des occasions de communiquer en français.
- Les projets peuvent découler de partenariats à grande échelle (avec d'autres conseils scolaires, avec des groupes ou des organismes, avec des parents, avec des élèves, et ainsi de suite).

#### *Ressources en salle de classe pour les cours d'immersion en français et de FLS*

Il ne s'agit pas de remplacer le financement des immobilisations, mais plutôt de tenir compte des coûts supplémentaires des ressources en salle de classe, en particulier pour les matières enseignées en français au primaire ou les cours de FLS au secondaire.

#### *Recherche pour favoriser le recrutement et le maintien en poste du personnel enseignant en FLS*

Il s'agit d'encourager les conseils scolaires à évaluer l'efficacité des stratégies mises en œuvre pour recruter et maintenir en poste du personnel enseignant de FLS.

## **Financement du français langue seconde pour 2022-2023 – Axes d'intervention Activités et dépenses admissibles**

### **Diplôme d'études en langue française (DELF)**

Il s'agit d'assumer les frais engagés par les conseils scolaires participants relativement à la passation du DELF par les élèves inscrits à des cours de FLS de 12<sup>e</sup> année :

- le temps libéré pour activités professionnelles des correcteurs;
- les coûts internes associés à la gestion et à la coordination de l'examen.

Les conseils scolaires sont libres de répartir les fonds comme bon leur semble pour assurer le bon déroulement de l'examen.

Les conseils scolaires participants recevront 5 000 \$, 10 000 \$ ou 15 000 \$ selon le nombre d'élèves inscrits au DELF en 2018-2019.

### **Généralités**

La plupart des activités énumérées ci-dessus peuvent être données de plusieurs manières (en personne, à distance, virtuellement).

Au maximum 30 % du financement peut être transféré d'une catégorie à l'autre (par exemple, de l'Appui au personnel éducateur aux Initiatives de FLS élaborées par le conseil, ou vice versa) afin d'atteindre les objectifs en matière de FLS figurant au plan triennal du conseil.

Le financement ne peut servir qu'à des activités et dépenses admissibles.